

Dr Denis ERNI  
Boîte Postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
Tél. : 079 688 34 30  
<http://www.swisstribune.org/>

Recommandé  
Grand Conseil  
Monsieur le Président  
Roland MESOT  
Rue de la Poste 1  
1700 Fribourg

Estavayer-le-Lac, le 15 février 2019

[http://www.swisstribune.org/doc/190215DE\\_RM.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/190215DE_RM.pdf)

### Faits nouveaux

Monsieur le Président, Roland MESOT,

Je me réfère à mon courrier<sup>1</sup> daté du 7 janvier 2019, ainsi qu'à celui<sup>2</sup> du 1<sup>er</sup> février 2019.

Pour votre information, j'ai reçu le 9 février un avis de saisie pour le 7 février. J'en ai informé le Conseil de la magistrature qui aurait dû prendre des mesures immédiates pour éviter ce harcèlement intolérable avec un acte illicite.

Veillez trouver ci-joint la copie<sup>3</sup> du courrier que j'ai envoyé au Conseil de la magistrature.

Je pars du principe qu'aucun élu du Parlement n'accepterait d'être traité de la sorte. Je pars aussi du principe qu'aucun élu n'accepterait que les impôts de nos concitoyens servent à financer ce procédé pour donner des avantages aux membres de confréries d'avocats. J'ai déjà rencontré des citoyens qui ne sont pas d'accord que nos impôts servent à financer ces dysfonctionnements de la justice.

Je profite de ce courrier pour vous signaler que l'ancien Conseiller d'Etat Erwin JUTZET, avec lequel j'avais échangé des correspondances, m'avait informé que c'était le Grand Conseil qui avait la compétence de donner accès à des Tribunaux neutres et indépendants dans ce contexte donné.

Je vous remercie de confirmer par retour du courrier ce point et de prendre les mesures qui s'imposent face à des fonctionnaires et des magistrats qui ne servent plus les intérêts de notre peuple.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Roland MESOT, mes salutations cordiales

  
Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : [http://www.swisstribune.org/doc/190215DE\\_RM.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/190215DE_RM.pdf)

Annexe : ment

<sup>1</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/190107DE\\_RM.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/190107DE_RM.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/190201DE\\_RM.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/190201DE_RM.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/190215DE\\_CM.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/190215DE_CM.pdf)